



3100 OFFGEL 12 Well Frame Set, Part Number 5188-8012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : 3100 OFFGEL 12 Well Frame Set, Part Number 5188-8012
N° d'article (Kit) : 5188-8012
N° d'article : Glycerol 50 percent 5188-6440
 Mineral Oil 5188-6443

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées**

Non disponible.	
Glycerol 50 percent	10 ml
Mineral Oil	50 ml

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
 Hewlett-Packard-Str. 8
 76337 Waldbronn
 Allemagne
 0800 603 1000

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : pdl-msds_author@agilent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : CHEMTREC®: +(33)-975181407

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit : Glycerol 50 percent Mélange
 Mineral Oil Substance mono-constituant

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**Glycerol 50 percent**

H373 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

Mineral Oil

H413 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4

Composants d'écotoxicité inconnue : Glycerol 50 percent Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue : 50%
 Mineral Oil Non applicable.

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Glycerol 50 percent Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Mineral Oil Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 67/548/CEE et ses amendements.

Classification : Glycerol 50 percent Non classé.
 Mineral Oil Non classé.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Date d'édition/Date de révision : 28/07/2014

1/15

SECTION 2: Identification des dangers**2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Glycerol 50 percent
Mineral Oil

Attention
Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Glycerol 50 percent

Mineral Oil

GHS08 -
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

Prévention : Glycerol 50 percent
Mineral Oil

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention : Glycerol 50 percent
Mineral Oil

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
Non applicable.

Stockage : Glycerol 50 percent
Mineral Oil

Non applicable.
Non applicable.

Élimination : Glycerol 50 percent

P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Mineral Oil

P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux : **Glycerol 50 percent**
Glycerol

Mineral Oil
Huile minérale blanche (pétrole)

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Glycerol 50 percent
Mineral Oil

Non applicable.
Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Avertissement tactile de danger : Glycerol 50 percent
Mineral Oil

Non applicable.
Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Glycerol 50 percent
Mineral Oil

Aucun connu.
Dégraisse la peau. Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/mélange : Glycerol 50 percent
Mineral Oil

Mélange
Substance mono-constituant

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Glycerol 50 percent Glycerol	CE: 200-289-5 CAS: 56-81-5	>=50 - <75	Non classé.	STOT RE 2, H373 (reins) (inhalation)	[1] [2]
Mineral Oil Huile minérale blanche (pétrole)	CE: 232-455-8 CAS: 8042-47-5	100	Non classé.	Aquatic Chronic 4, H413	[A]

Date d'édition/Date de révision : 28/07/2014

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

				Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.
--	--	--	--	---

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
 [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
 [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
 [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
 [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
 [A] Constituant
 [B] Constituant
 [C] Impureté

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Contact avec les yeux : Glycerol 50 percent

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise.

Mineral Oil

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

Inhalation : Glycerol 50 percent

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Mineral Oil

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Glycerol 50 percent

Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Mineral Oil

Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyeur cutané reconnu. Retirer les vêtements et les

SECTION 4: Premiers secours

Ingestion : Glycerol 50 percent

chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Mineral Oil

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs : Glycerol 50 percent

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

Mineral Oil

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

Contact avec les yeux : Glycerol 50 percent
Mineral Oil

Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Glycerol 50 percent
Mineral Oil

Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Glycerol 50 percent
Mineral Oil

Aucun effet important ou danger critique connu.
Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

Ingestion : Glycerol 50 percent
Mineral Oil

Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

SECTION 4: Premiers secours

Contact avec les yeux	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Inhalation	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure
Ingestion	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO ₂ , de la mousse résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée (brouillard).
Moyens d'extinction inappropriés	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucun connu. Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance peut être nocive à long terme pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
Produits de combustion dangereux	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Précautions spéciales pour les pompiers	: Glycerol 50 percent	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
	Mineral Oil	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	: Glycerol 50 percent	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
	Mineral Oil	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes	: Glycerol 50 percent	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
	Mineral Oil	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
Pour les secouristes	: Glycerol 50 percent	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
	Mineral Oil	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	: Glycerol 50 percent	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
	Mineral Oil	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Glycerol 50 percent

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Mineral Oil

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures de protection : Glycerol 50 percent

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Mineral Oil

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Glycerol 50 percent

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Mineral Oil

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Glycerol 50 percent

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Mineral Oil

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Glycerol 50 percent
Mineral Oil

Applications industrielles, Applications professionnelles.
Applications industrielles, Applications professionnelles.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non applicable.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Glycerol 50 percent Glycerol	Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives VME: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: aérosol

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Aucune DNEL disponible.

Concentrations prédites avec effet

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques appropriés : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Liquide. Liquide. [Liquide huileux.]
Couleur	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Incolore.
Odeur	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Non disponible.
Seuil olfactif	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Non disponible.
pH	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. -60 à -9°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. 179 à 210°C

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Point d'éclair	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Vase clos: 135°C
Taux d'évaporation	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non applicable. Non applicable.
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Non disponible.
Pression de vapeur	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. 0.011 kPa [température ambiante]
Densité de vapeur	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Non disponible.
Densité relative	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. 0.875 à 0.905
Solubilité(s)	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Soluble dans les substances suivantes: éther diéthylique. Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. >6
Température d'auto- inflammabilité	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. 260 à 371.11°C
Température de décomposition	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Non disponible.
Viscosité	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Cinématique (40°C): >0.013 cm ² /s
Propriétés explosives	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Le produit est stable. Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
10.5 Matières incompatibles	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.6 Produits de décomposition dangereux : Glycerol 50 percent : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Mineral Oil : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Glycerol 50 percent Glycerol	DL50 Orale	Rat	12600 mg/kg	-
Mineral Oil Huile minérale blanche (pétrole)	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Glycerol 50 percent Glycerol	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-

Sensibilisant

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Mineral Oil Huile minérale blanche (pétrole)	peau	cobaye	Non sensibilisant

Toxicité chronique / Cancérogénicité / Mutagénicité / Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Glycerol 50 percent Glycerol	Catégorie 2	Inhalation	reins

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Glycerol 50 percent : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mineral Oil : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Ingestion	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucun effet important ou danger critique connu. Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
Contact avec les yeux	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure
Contact avec les yeux	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats	: Non disponible.
Effets potentiels différés	: Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats	: Non disponible.
Effets potentiels différés	: Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
Cancérogénicité	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicocinétique

Absorption	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Non disponible.
Distribution	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Non disponible.
Métabolisme	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Non disponible.
Élimination	: Glycerol 50 percent Mineral Oil	Non disponible. Non disponible.
Autres informations	: Non disponible.	

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**12.2 Persistance et dégradabilité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Glycerol 50 percent Glycerol	-1.76	-	faible
Mineral Oil Huile minérale blanche (pétrole)	>6	-	élevée

12.4 Mobilité dans le sol**Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc})** : Non disponible.**Mobilité** : Non disponible.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT** : Non applicable.**vPvB** : Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Informations réglementaires

ADR/RID / IMDG / IATA : Non réglementé.

14.7 Transport en vrac : Non disponible.

conformément à l'annexe
II de la convention Marpol
73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions

applicables à la
fabrication, à la mise
sur le marché et à
l'utilisation de
certaines substances et
préparations
dangereuses et de
certains articles
dangereux

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances chimiques
sur liste noire : Non inscrit

Substances chimiques
sur liste prioritaire : Non inscrit

Liste de la Directive
IPPC (Prévention et
Réduction Intégrées de
la Pollution) - Air : Non inscrit

Liste de la Directive
IPPC (Prévention et
Réduction Intégrées de
la Pollution) - Eau : Non inscrit

Réglementations nationales

Code de la Sécurité
Sociale, Art. L 461-1 à L
461-7 : **Mineral Oil**
Huile minérale blanche (pétrole) RG 36, RG 36bis

Surveillance médicale
renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance
médicale renforcée: non concerné

15.2 Évaluation de la
sécurité chimique : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque
chimique.

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 CPSE = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Glycerol 50 percent STOT RE 2, H373	Méthode de calcul
Mineral Oil Aquatic Chronic 4, H413	D'après les données d'essai

Texte intégral des mentions H abrégées : **Glycerol 50 percent**
 H373
 H373 (kidneys)
 (inhalation)
Mineral Oil
 H413

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par d'inhalation. (reins)
 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : **Glycerol 50 percent**
 STOT RE 2, H373
 STOT RE 2, H373
 (kidneys) (inhalation)
Mineral Oil
 Aquatic Chronic 4, H413

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (reins) (inhalation) - Catégorie 2
 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4

Date d'édition/ Date de révision : 28/07/2014
Date de la précédente édition : 30/01/2008.
Version : 2

Avis au lecteur

Exclusion de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.